ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

taux

Question écrite n° 5170

Texte de la question

M. Denis Jacquat appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur le souhait du Centre national des professions de l'automobile (CNPA - 57) de voir établie une baisse de la TVA sur l'achat des véhicules neufs. Il le remercie de bien vouloir lui faire connaître ses intentions en la matière.

Texte de la réponse

La directive n° 92/77 du 19 octobre 1992 relative au rapprochement des taux de taxe sur la valeur ajoutée dans l'Union européenne autorise chaque Etat membre à n'appliquer qu'un seul taux normal qui ne peut être inférieur à 15 %. La réduction du taux applicable aux véhicules automobiles devrait donc être étendue nécessairement à l'ensemble des biens et services actuellement soumis au taux normal de 20,6 %. Il en résulterait un coût qui ne peut pas être envisagé dans le contexte budgétaire actuel.

Données clés

Auteur : M. Denis Jacquat
Circonscription : Moselle (2e circonscription) - Union pour la démocratie française
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 5170
Rubrique : Tva
Ministère interrogé : économie
Ministère attributaire : économie

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 27 octobre 1997, page 3640
Réponse publiée le : 16 février 1998, page 866